



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2025/3251

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial (CoDT) il est saisi d'une demande de : **Permis d'urbanisme** ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~ ~~permis d'urbanisation~~ ~~modification d'un permis d'urbanisation~~ ~~certificat d'urbanisme n°2~~.

La demandeuse est la s.r.l. **GAZIA** dont les bureaux se situent **rue Georges Depaifve 29 à 4690 Glons**.

Le terrain concerné est situé **rue Chapuis 20 à 4100 SERAING** et est cadastré **SERAING 2^{ème} division section E n° 554Y**

Le projet vise à **"régulariser la division d'une maison de commerce en un commerce et un logement, le changement de châssis, la rehausse du sol du rez-de-chaussée, démolir l'auvent en façade avant, revêtir la façade d'un bardage en bois et poser une enseigne"** et présente les caractéristiques suivantes : **écart au sol (PCA n°27 – SERAING – A.R. du 09/04/1968)**. **Les matériaux employés en façade ne correspondent pas aux prescriptions du plan communal d'aménagement.**

Article D.IV.40, al.3 du CoDT : " Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide."

Le dossier peut être consulté durant la période d'annonce au Service de l'Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING,

les jours ouvrables **(UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS)**.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Angelo TROLIO (04.330.87.56)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **8 octobre 2025 au 22 octobre 2025 au collège communal** :

- par courrier postal à Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courriel à : enquete.urbanisme@seraing.be

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,
(délégation du 3 avril 2025)
(CDLD art. L1132-5)

Angelo TROLIO
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 13 février 2025)
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

M^{me} GELDOLF
TROISIÈME ÉCHEVINE